

**Décision n° P 2018 -109 en date du 18 DEC. 2018
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité des investissements n°42 valant délibération du directoire en date du 3 décembre 2018,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Vignollet, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- La vente par l'établissement public dénommé ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE MARNE LA VALLEE-EPAMARNE:
 - 1) A Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), boulevard du Ru de Nesle, sur les parcelles cadastrées CE 125 et CD 129, un volume en tréfonds de forme irrégulière composé de vingt-huit fractions superposées et communiquant entre elles ;
 - 2) A Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), lieudit Le Closeau, sur les parcelles cadastrées CH 73 et CH 75, un volume de tréfonds de forme irrégulière composé de deux fractions superposées et communiquant entre-elles ;
 - 3) A Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), lieudit Le Closeau, sur la parcelle cadastrée CH 71, un volume de tréfonds de forme irrégulière composé d'une base de 1691 m², non délimitée en profondeur et délimitée en hauteur par la cote de niveau supérieur 90.3 m NGF environ ;
 - 4) A Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), boulevard du ru de Nesle, sur les parcelles cadastrées CH 66 et CH 67, un volume de tréfonds composé de deux fractions de forme irrégulière ;
 - 5) A Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), 30 avenue Jean Wiener, sur la parcelle cadastrée AE 210, un volume de forme irrégulière composé de douze fractions superposées et communiquant entre elles ;

- 6) A Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), rue Nelson Mandela, sur la parcelle cadastrée AE 212, un volume en tréfonds de forme irrégulière composé de quatorze fractions superposées et communiquant entre elles ;
- 7) A Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), boulevard Newton, sur la parcelle cadastrée AM 363, un volume de tréfonds de forme irrégulière composé d'une base de 494 m² non délimitée en profondeur et délimité en hauteur par la cote de niveau supérieur 97.1 m NGF environ.
- 8) A Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), rue Nelson Mandela, sur la parcelle cadastrée AE 215, un volume tréfonds de forme irrégulière composé d'une base de 584 m², non délimitée en profondeur et délimitée en hauteur par la cote de niveau supérieur 97.1 m NGF environ.
- 9) A Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), boulevard du ru de Nesle, sur la parcelle cadastrée CD 125, un volume en tréfonds de forme irrégulière composé d'une base de 238 m², non délimitée en profondeur et délimitée en hauteur par la cote de niveau supérieur 97.1 m NGF environ.
- 10) A Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), boulevard du ru de Nesle, un terrain en pleine terre cadastré CD 127 ;
- 11) A Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), rue Nelson Mandela, un terrain en pleine terre cadastré AE 216 ;
- 12) A Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), boulevard du ru de Nesle, un terrain en pleine terre cadastré AM 362.

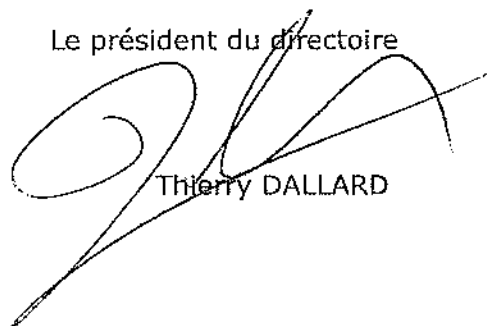
Le tout pour un prix de 7.062.513,60 € toutes taxes comprises.

- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 18 DEC. 2018

Le président du directoire



Thierry DALLARD